

# Établissements humains : l'expérience française



# Human settlements: France's experience





# Le développement durable des villes : un enjeu mondial

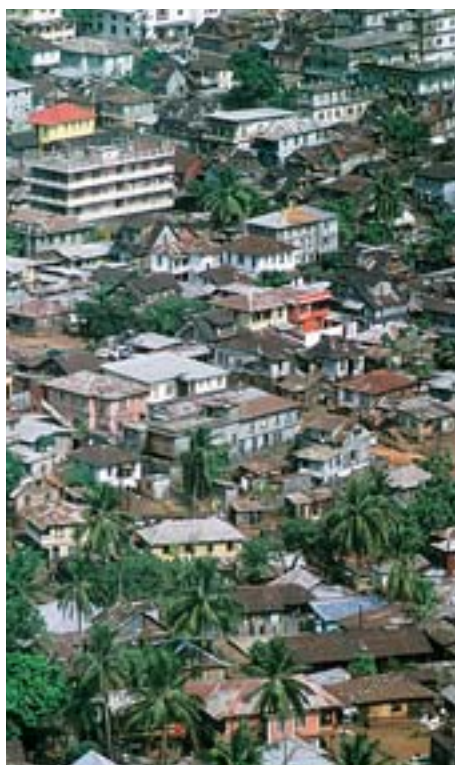
L'importance du fait urbain s'impose à tous alors que près de la moitié de la population de la planète est aujourd'hui urbaine. Les villes des pays émergents et des pays du sud continuent à croître très rapidement. La population mondiale urbanisée augmente actuellement de plus d'un million de personnes par semaine et ce rythme va encore s'accélérer dans les prochaines décennies.

Consciente de l'importance des enjeux liés à ce mouvement d'urbanisation et déterminée à maîtriser les risques qu'il comporte et à favoriser les chances qu'il offre, la France s'attache à promouvoir le rôle d'entraînement que jouent les villes dans les dynamiques économiques, sociales et culturelles sur l'ensemble du territoire national.

La déclaration sur les villes adoptée à New York en 2001 a rappelé les grands principes en jeu : maîtrise du développement urbain, planification réalisée à la bonne échelle et importance du rôle des collectivités et des partenariats. Elle a également relevé les lacunes actuelles et les actions à privilégier pour atteindre les objectifs du millénaire.

Condition essentielle au développement durable de la ville, l'amélioration de la qualité des établissements humains réclame une approche intégrée, seule à même de prendre en compte les fortes interactions caractérisant le milieu urbain. Cette approche se décline selon trois axes complémentaires :

- Une gestion foncière adaptée garantissant notamment la sécurité d'occupation des sols, condition de tout aménagement urbain pérenne ;
- Un logement adéquat pour tous, élément de base des établissements humains ;



- Un accès aux services de base<sup>1</sup> garanti pour tous, condition indispensable à la constitution d'un tissu urbain viable.

Le présent document met en lumière quelques expériences significatives de la France dans ces trois domaines, sur le territoire national et à l'étranger, qui sont destinées à alimenter les réflexions sur l'élaboration des stratégies visant à améliorer les établissements humains.

<sup>1</sup> Eau potable, assainissement, gestion des déchets solides, transport, distribution d'énergie...

## Formation et recherche sur les établissements humains

Les processus de peuplement et d'urbanisation en cours sont massifs, rapides et irréversibles. Ils requièrent un effort soutenu de recherche et de formation dans le domaine des établissements humains, appuyé par une gestion appropriée de l'information et une diffusion des connaissances issue d'expériences et de pratiques adaptées.

### RECHERCHE

La France, notamment à travers le Plan urbanisme construction architecture (Puca), est présente dans de nombreux réseaux et groupes de recherche :

#### En Europe

- Rencontres européennes de chercheurs dans le domaine de l'habitat et de l'urbain organisées par la Commission économique des Nations unies pour l'Europe (CEENU), par l'Association européenne de recherche urbaine (EURA) et par le Réseau européen de recherche sur l'habitat (ENHR).
- Deux groupes de recherche COST (Coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique) sur les périphéries des villes européennes (15 pays) et les structures vertes dans la planification et l'aménagement urbain (15 pays).

#### En Asie/Pacifique

- Réseau de professionnels de l'aménagement, de responsables de villes et de chercheurs de 25 pays, coordonné par la France dans le cadre du PECC (*Pacific Economic Cooperation Council*, 2000-2005).
- Programme de recherche urbaine pour le développement (Prud, 2001-2004), action concertée incitative initiée par la France à l'échelle des 62 pays de la zone de solidarité prioritaire (ZSP).

### FORMATION

Les formations en aménagement urbain et en établissements humains sont délivrées par 16 universités, les instituts d'études politiques de Paris et Rennes, l'École nationale des ponts et chaussées, l'École nationale des travaux publics de l'État, l'École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie et plusieurs écoles d'ingénieurs en province. Des cycles spécialisés en droit du foncier et du logement sont également proposés par les écoles d'architecture, ainsi que par 14 universités et le Conservatoire national des arts et métiers.

Un nombre significatif de responsables des politiques et programmes dédiés aux établissements humains dans le monde a bénéficié des programmes de recherche et de formation soutenus par la France. Ils constituent des relais efficaces pour la mise en place de politiques nationales appropriées et ouvertes aux approches soutenues par la coopération française.

**Contact : ISTED**

## Training and research on human settlements

The settlement and urbanisation processes under way are massive, swift and irreversible. They require a steady research and training effort in the area of human settlements, accompanied by an appropriate management of information and a proper dissemination of knowledge drawn from experience and adapted practices.

### RESEARCH

France, in particular through the Architecture, Construction and Urbanism Plan (PUCA), is involved in many networks and research groups:

#### In Europe

- European meetings of housing and urban planning researchers organised by the United Nations Economic Commission for Europe (UNECE), the European Urban Research Association (EURA) and the European Network for Housing Research (ENHR).
- Two COST (European cooperation in the field of scientific and technical research) groups on the suburban areas of European cities (15 countries) and green structures in urban planning and development (15 countries).

#### In Asia/Pacific

- Network of planners, city officials and researchers from 25 countries, coordinated by France in the framework of the PECC (*Pacific Economic Cooperation Council*, 2000-2005).
- Urban Development Research Program (Prud, 2001-2004), an incentive concerted action led by France and involving 62 countries in the priority solidarity zone (ZSP).

### TRAINING

Sixteen universities, the Paris and Rennes political studies institutes, the Ecole Nationale des Ponts et Chaussées (National School of Civil Engineering), Ecole Nationale des Travaux Publics de l'État (National School of Government Public Works), Ecole Spéciale des Travaux Publics, du Bâtiment et de l'Industrie (Special School of Public Works, Construction and Industry) and several engineering schools in the provinces provide training in urban planning and human settlements. In addition, architecture schools, 14 universities and the Conservatoire National des Arts et Métiers (National Institute for Engineering) offer specialised programs in land-use and housing law.

A significant number of individuals heading policies and programs focusing on human settlements worldwide have benefited from research and training programs funded by France. They are effective transmission mechanisms for setting up appropriate national policies receptive to approaches supported by the French cooperation.

**Contact : ISTE**

**A**t a time when nearly half the planet's population lives in cities, the importance of urban issues can no longer be ignored. Cities in emerging nations and southern countries are still growing at a very brisk pace. The world's urban population is currently soaring by over one million people a week, and that rate will further accelerate in the next decades.

Aware of the importance of urbanization issues, France is committed to managing the risks they involve, encouraging the opportunities they offer and promoting the leading role that cities play in economic, social and cultural dynamics throughout the country.

The 2001 Declaration on Cities adopted in New York recalled the main principles at stake: controlling urban growth, planning on a human scale and recognizing the importance of local governments and partnerships. It also revealed current shortcomings and recommended priority actions to achieve the Millennium Development Goals.

Improvement of the quality of human settlements plays a major role in accompanying this urbanization movement. An essential condition in the city's sustainable development, it requires an integrated approach, the only one that can take account of the powerful interactions shaping the urban environment. This approach is based on three complementary areas:

- Appropriate land management ensuring land use security, a prerequisite for sustainable urban development;
- Adequate housing for all, a basic element in human settlements;
- Access to basic services<sup>1</sup> guaranteed for all, a prerequisite for the creation of a viable urban fabric.

The present document highlights several significant experiences France has had in those three areas at home and abroad, which could contribute to defining global strategies aiming at improving human settlements.

<sup>1</sup> Drinking water, drainage, solid waste management, transportation, energy distribution, etc.



# Sustainable development in towns: a global issue





# Les établissements humains et le développement durable en France

La politique de la France en matière d'établissements humains se situe dans le cadre de la Stratégie nationale de développement durable adoptée le 3 juin 2003. Elle repose sur les principales actions suivantes :

Enjeu essentiel de la politique de la ville, la **maîtrise de l'étalement urbain anarchique** vise à éviter tout « gâchis » des espaces naturels et agricoles, mais aussi à améliorer les conditions de vie, à diminuer les déplacements quotidiens des familles, et donc la consommation énergétique, et à assurer une meilleure accessibilité aux services essentiels. Elle passe par la mise en place de schémas de cohérence territoriale, de nouveaux modes de transport adaptés et d'outils d'intervention foncière en secteurs périurbains.

Un ambitieux programme national de **renouvellement urbain** sur 5 ans a été lancé pour améliorer les conditions d'habitat et d'environnement dans les quartiers prioritaires. Il comprend la création de 200 000 logements locatifs sociaux neufs, la réhabilitation de 200 000 logements locatifs, la démolition d'un nombre équivalent de logements vétustes, ainsi qu'un programme de réhabilitation des espaces collectifs.

Pour accompagner les collectivités locales dans la gestion des territoires, le schéma national du développement durable prévoit de favoriser, en 5 ans, la **mise en place de 500 agendas 21 locaux**, notamment pour les villes et les territoires bénéficiant d'aides publiques à travers un contrat.

Les **plans de déplacement urbain** visent un usage coordonné de tous les modes de déplacement, notamment par une affectation appropriée de la voirie, ainsi que la promotion des modes les moins polluants et les moins consommateurs d'énergie. Ils s'intéressent notamment aux transports collectifs, aux déplacements par

des modes autres que l'automobile individuelle (à pied, en vélo, avec des ressources partagées) et visent une mobilité durable dans les villes.

La **maîtrise de la consommation énergétique** des bâtiments, conformément à l'adoption d'un « plan climat » destiné à la lutte contre l'effet de serre et le changement climatique. Ses orientations comprennent la réduction des émissions provenant des bâtiments neufs et anciens. Un effort majeur sera porté sur l'isolation, l'optimisation des installations de chauffage et la maîtrise des autres consommations d'énergie.

L'**élaboration d'un plan national santé-environnement** vise à améliorer les connaissances, à évaluer, prévenir et réduire les impacts négatifs de l'environnement sur la santé humaine. En ville, il concerne essentiellement des actions contre l'exposition aux polluants présents dans l'air et dans l'eau et contre le bruit. Il porte également sur la suppression de l'habitat indigne et s'intéresse à la qualité de l'air intérieur.

En matière de **prévention des risques naturels et technologiques**, la loi de juillet 2003 institue dans les domaines naturels et technologiques une approche fondée sur la conscience du risque, sur sa réduction le plus en amont possible, sur la maîtrise de l'urbanisation et la résorption des situations de risques issus du passé. Les villes sont particulièrement concernées par les risques sismiques et les risques d'inondation.

La **valorisation du patrimoine** est un facteur de développement pour les territoires. Ce plan poursuit une démarche de sensibilisation, d'éducation des citoyens et des décideurs au respect et à la valorisation du patrimoine ; il comporte la réalisation d'opérations d'amélioration de l'habitat à volet patrimonial en vue d'une requalification en habitat de qualité à usage social.

## Politique de la ville en France

Réinsérer dans la ville les quartiers défavorisés où vivent 5 millions de personnes, telle est la vocation de la politique de la ville. Celle-ci concerne la politique urbaine en matière d'habitat et d'environnement urbain et dans les domaines sociaux-économiques de l'emploi, de la réussite scolaire, de la santé, de la sécurité et de la tranquillité publiques et des services urbains.

Administration de mission, la Délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain (DIV), créée en 1988 et placée sous l'autorité du ministre délégué à la Ville, est chargée de l'application de cette politique.

Complémentaire à son action, l'Agence nationale de rénovation urbaine, établissement public nouvellement constitué, apporte des aides financières substantielles aux collectivités locales porteuses de projets de rénovation urbaine.

Cette politique contractuelle, territorialisée et déconcentrée, a développé des procédures amenant à la création de :

- 247 contrats de ville 2000-2006, dont 70 % sont intercommunaux. Près de 1 500 quartiers prioritaires et plus de 2 000 communes concernées ;
- Un programme de rénovation urbaine constitué de 52 grands projets de ville (GPV), dont 3 en Outre-Mer, et 70 opérations de renouvellement urbain, prochainement étendu à plus de 165 sites ;
- 751 zones urbaines sensibles (ZUS) ;
- 416 zones de redynamisation urbaine (ZRU) ;
- 85 zones franches urbaines (ZFU), dont 6 en Outre-Mer.

La politique de la ville mobilise :

- 371 millions d'euros de crédits publics en 2003 et près d'1,5 milliard d'euros en 2004 ;
- 15 000 associations soutenues par la politique de la ville ;
- 800 000 jeunes qui sont partis en vacances grâce au programme « Ville, Vie, Vacances ».

**Contact : DIV**



## Urban policy in France

The goal of France's urban policy is to re-integrate into the urban dynamics the disadvantaged areas where 5 million people live. It guides policy in the areas of housing and the urban environment as well as in the socio-economic areas of employment, success in school, health, urban services, security and keeping the public peace.

The Interministerial Task Force on the City and Urban Social Development (DIV), set up in 1988 and placed under the authority of the Ministry of Urban Affairs, is in charge of applying that policy.

To complement its action, the government has recently created the National Urban Renovation Agency, a public corporation that allocates substantial grants to local communities planning to carry out urban renovation projects.

As a result of such a decentralised, territory based, and contractual initiative, specific procedures have been developed leading to the creation of:

- 247 city agreements for the 2000-2006 period, 70% of which are intermunicipal. Nearly 1,500 priority districts and over 2,000 municipalities are involved;

- An urban renovation program comprising 52 major city projects (GPV), three of which are located in the overseas territories, and 70 urban renewal operations that will soon be extended to over 165 sites;

- 751 sensitive urban zones (ZUS);

- 416 urban revitalisation zones (ZRU);

- 85 urban free-enterprise zones (ZFU), six of which are in the overseas territories.

France's urban policy also involves:

- 371 million euros in public funds in 2003 and nearly 1.5 billion euros in 2004;

- 15,000 organisations supported by urban policy;

- 800,000 young people who were able to enjoy holidays thanks to the "City, Life, Vacation" program.

**Contact : DIV**

**F**rance's human settlements policy comes within the framework of the National Sustainable Development Strategy adopted on June 3, 2003. It is based on the following main actions:

**Curbing uncontrolled sprawl**—an essential aspect of urban policy—aims to avoid "wasting" of space in natural and farming areas, improving living conditions, reducing daily automobile trips and therefore energy consumption and ensuring better access to basic services. Those goals will be achieved by setting up coordinated land-use plans, new, adequate means of transportation and land-use intervention tools in peri-urban areas.

A far-reaching five-year **nationwide urban renewal program** has been launched to improve housing and environmental conditions in priority areas. It includes the building of 200,000 new subsidized rental housing units, the rehabilitation of 200,000 rental housing units, the demolition of the same number of run-down housing units and a program to rehabilitate common areas.

Under the national sustainable development plan, within five years **500 local Agendas 21 will be implemented**, especially in towns and areas benefiting from public aid through contracts.

**Urban mass transit plans** aim to coordinate use of all means of transportation, especially through an appropriate allocation of the road, rail and waterway network as well as the promotion of the cleanest and most energy-efficient methods. They focus on mass transit, transportation using means other than the private automobile (walking, cycling, car-pooling) and sustainable mobility in cities.

**The improvement of the buildings energy efficiency** is implemented in compliance with a "climate plan" intended to fight the greenhouse effect and global warming. The plan's orientations include cutting emissions from new and old buildings. A major effort will focus on insulating, increasing the efficiency of heating facilities and controlling consumption of other forms of energy.

**The implementation of a national health-environment plan** seeks to increase knowledge as well as to assess, prevent and reduce the environment's negative impact on human health. In cities, it primarily involves actions against exposure to air, water and noise pollutants. It also focuses on eliminating insalubrious housing and on the quality of indoor air.

In terms of **preventing natural and technological risks**, the July 2003 law lays out an approach based on awareness of natural and technological hazards and on the necessity to reduce them as far upstream as possible, on controlling urbanization and on reducing the risk situations stemming from the past. Cities are especially vulnerable to the hazards of earthquake and flooding.

**The enhancement of the cultural heritage** is a development factor in many areas. This plan aims to raise the awareness of citizens and decision-makers and to educate them about the respect and enhancement of heritage; it includes operations to upgrade housing units in historic districts with an eye towards turning them into quality social housing.

# Human settlements and sustainable development in France





# La maîtrise foncière

Une gestion foncière adaptée garantissant notamment la sécurité d'occupation des sols, condition de tout aménagement urbain pérenne



## FRANCE

### Politique foncière pour la reconversion de friches minières dans la région Nord-Pas-de-Calais

Afin de poursuivre la reconquête de leur territoire, les collectivités de l'ex-bassin minier ont constitué une structure d'étude, la « mission bassin minier », réunissant l'État et les partenaires locaux. Cette mission confirme la vocation des anciens terrils appartenant au groupe Terrils SA à constituer l'armature d'une trame verte régionale (boisement, création d'espaces verts de loisirs, protection de zones humides et du captage d'eau potable dans la nappe phréatique, corridors écologiques...).

Un Établissement public foncier (EPF) régional est créé par les collectivités publiques avec les opérateurs fonciers et les acteurs économiques et professionnels pour mener à bien les acquisitions nécessaires, nombreuses et dispersées.

L'EPF propose un programme d'acquisitions qui s'inscrit dans le contrat de plan État-Région 2000-2006. Une commission technique est mise en place pour veiller à la bonne exécution du contrat.

En septembre 2001, l'EPF et les Charbonnages de France signent un accord sur l'inventaire du patrimoine.

En novembre 2002, une convention dresse les modalités de cession du patrimoine à l'EPF, qui acquiert le foncier de Terrils SA à un prix agréé par les services des domaines. Le financement de cette mission s'effectue sur fonds propres de l'EPF.

Les collectivités concernées prennent en compte les projets dans l'élaboration de leurs opérations et documents d'urbanisme.

L'élaboration de la trame verte est en cours de finalisation.

Contact : DGUHC

<sup>1</sup> Une synthèse de l'ensemble de ces opérations et de la méthode est présentée dans *L'adressage et la ville*, ouvrage à paraître en 2004, sous l'égide de la Banque mondiale et du ministère français des Affaires étrangères.

## AFRIQUE

### Adressage

Dans un contexte de forte croissance urbaine, souvent caractérisé par l'apparition de quartiers illégaux ou spontanés, l'absence d'une information urbaine solide entrave la maîtrise du développement urbain. Les projets de cadastre classiques des années 1980-1990 se sont souvent heurtés aux cultures nationales en matière de droit sur le sol et à la faiblesse des moyens humains, techniques et financiers. Le repérage à la parcelle et à la rue reste pourtant indispensable : en dépendent les services d'urgence, la sécurité, la distribution du courrier..., tout comme la fiscalité et le recouvrement des factures.

L'adressage apporte une réponse à cette situation : il s'agit, en lien avec les ministères nationaux et les municipalités concernées, et sous la coordination d'une cellule d'adressage, de localiser sur le terrain une parcelle ou une construction. Avec un coût de 3 à 6 euros par porte, une adresse est définie grâce à des cartes et des panneaux mentionnant la numérotation ou la dénomination des rues, des parcelles et constructions. Le procédé est ensuite étendu aux réseaux, services et objets urbains. Par la masse des informations recueillies sur cartes et dans une base de données, l'adressage devient la clé de voûte du développement municipal et permet la création ou l'amélioration d'outils de gestion appropriés.

Les premières opérations sont conduites dans les capitales du Tchad (1989) et du Burkina Faso (1992), avec le concours respectif de la Coopération française et de la Banque mondiale. D'autres pays suivent rapidement. La France opère au Mali, Mauritanie, Sénégal, Mozambique, Djibouti, tandis que la Banque mondiale opère au Burkina Faso, Guinée-Conakry, Togo, Cameroun, puis au Mali et Sénégal dans les villes secondaires. Au total, les capitales d'une douzaine de pays ont ainsi été « adressées », ainsi que de nombreuses villes secondaires<sup>1</sup>. Des responsables motivés ont réuni des équipes qui se sont approprié méthode et outils sur la capitale. Ces équipes ont ensuite souvent opéré seules sur les villes secondaires.

**Donnant à l'individu une identité localisée, l'adressage s'impose comme une condition essentielle de la reconnaissance de la citoyenneté.**

Contact : DGCID

## BÉNIN

### Registre foncier urbain

Avec la décentralisation, les collectivités locales doivent accroître leurs ressources et leurs capacités d'actions pour faire face aux rôles et responsabilités importants qu'elles doivent désormais jouer. En réponse à leur faible capacité financière et de gestion urbaine, la Société d'études régionales d'habitat et d'aménagement urbain (Serhau-Sem) a identifié et développé, avec l'appui de la Coopération française et du Partenariat pour le développement municipal (PDM), un registre foncier urbain (RFU). Cet outil de gestion municipale décentralisée consiste à :

- élaborer la carte parcellaire adressée d'une ville ;
- créer une base de données urbaines à partir de cette carte et d'une enquête exhaustive de l'ensemble des parcelles, des bâtiments, des logements et des activités ;
- développer, à partir de cette base de données, des applications fiscales foncières et urbaines.

Réalisé dans un cadre de partenariat contractualisé entre la collectivité locale, la Direction générale des impôts et des domaines (DGD) et la Serhau-Sem, le RFU se réalise en 9 étapes :

#### Phase préparatoire

1. réalisation de la carte de base
2. adressage et panneautage

#### Mise en place

3. enquêtes fiscales et foncières
4. création des fichiers de base
5. opérations d'assiette
6. opérations de recouvrement
7. banque de données urbaines
8. inventaire foncier

#### Transmission

9. pérennisation du système

Dans les villes béninoises où il a été mis en place, le RFU a fait ses preuves en matière de mobilisation des ressources et d'amélioration des capacités d'actions locales. Cet outil, qui permet de mieux connaître le patrimoine communal et de maîtriser des potentialités locales, apparaît ainsi comme une réponse adaptée aux besoins de gestion d'une collectivité décentralisée.

Contact : DGCID

## FRANCE

### Land-use policy for the conversion of abandoned mining areas in the Nord-Pas-de-Calais region

The local authorities in the former mining areas have formed a study group called the "mining area mission" that includes the central government and local partners. The mission reflects the Terrils SA company's goal to transform its former spoil heaps into a regional green zone (afforestation, creation of park-like recreational areas, protection of wetlands and drinking water catchment areas in water tables, ecological corridors, etc.).

The local authorities set up a regional EPF (land-use public corporation) with land-use operators, economic players and professionals to make the necessary numerous and scattered acquisitions.

The EPF proposes an acquisition program within the framework of the 2000-2006 Government-Region plan contract. A technical commission has been set up to monitor the contract's application.

In September 2001, the EPF and Charbonnages de France signed a property inventory agreement.

In November 2002, a convention laid out the means by which the property is handed over to the EPF, which purchased the land belonging to Terrils SA at a price approved by the Department of State-owned Property. Funding for this part of the project came from the EPF's equity capital.

The communities concerned take the projects into account when developing their urban planning projects and documents.

The development of the green area is in the final stages.

**Contact : DGUHC**

<sup>1</sup> A summary of all these operations and the methods used appears in *Urban Street Addressing*, a document that will come out in 2004 under the aegis of the World Bank and France's Ministry of Foreign Affairs.

## AFRICA

### Urban street addressing

In a context of brisk growth often characterised by the appearance of illegal or spontaneous settlements, the lack of reliable information hinders the control of urban development. Conventional cadastral projects in the 1980s and 1990s came up against national property law traditions and the lack of human, technical and financial means. But the accurate locating of lots and streets remained indispensable: emergency services, security, tax and bill collecting, mail distribution, etc., depend on it.

Addressing is a solution. In cooperation with the relevant national ministries and municipalities, and under the coordination of an addressing task force, a lot or a building can be located. At a cost of three to six euros per door, an address is defined based on maps and road signs mentioning the numbering or street name, lots and buildings. The process is extended to networks, services and urban furniture. Through the mass of information collected on maps and in a database, addressing becomes the capstone of municipal development and lays the groundwork for creating or improving appropriate management tools.

The earliest projects were carried out in the capital cities of Chad (1989) and Burkina Faso (1992), with assistance from Coopération Française and the World Bank, respectively. Other countries soon followed. France is active in Mali, Mauritania, Senegal, Mozambique and Djibouti, while the World Bank is involved in Burkina Faso, Guinea-Conakry, Togo, Cameroon and, for cities of secondary importance, Mali and Senegal. Altogether, address systems have been created in the capital cities and many secondary cities of around 12 countries<sup>1</sup>. Motivated officials put together teams that learn methods and tools in the capital. Then those teams often work on their own in secondary cities.

**Addressing gives individuals a local identity and is an essential condition for the recognition of citizenship.**

**Contact : DGCID**

## BENIN

### Urban land register

With decentralization, local governments must boost their revenues and action capacities to cope with the major roles and responsibilities they now shoulder. In response to their limited financial and urban management capacities, the Society of regional studies on housing and urban development (SERHAU-SEM) has identified and developed an urban land register (RFU) with support from the French Cooperation and the Municipal Development Partnership (PDM). This decentralized municipal management tool consists of:

- drawing up a city's lot map, including addresses;
- creating an urban database based on that map and an exhaustive survey of all the lots, buildings, housing units and activities;
- developing property and city tax applications based on the database.

In the framework of a contractualized partnership between the local community, the Directorate General for Taxes and State-Owned Property (DGD) and SERHAU-SEM, the RFU is being developed in nine stages:

#### *Preparatory stage*

1. drawing up of the base map
2. creation of addresses and signs

#### *Implementation*

3. tax and valuation surveys
4. creation of base files

#### *Development and consolidation*

5. tax assessment operations
6. tax collection operations
7. urban databank
8. land inventory

#### *Transmission*

9. continuation of the system

In cities and towns where the RFU is up and running, it has proved its ability to increase tax revenue and improve local action capacities. This tool, which helps to provide a more accurate picture of property ownership and offers a better understanding of local potential, seems well adapted to the management needs of decentralized local authorities.

**Contact : DGCID**

# Land use management

**An appropriate land management ensuring land use security is a prerequisite for sustainable urban development**







# L'habitat

Un logement  
adéquat pour tous,  
élément de base  
des établissements humains



## FRANCE

### Efficacité énergétique dans le secteur d'Amiens Métropole

La maîtrise de l'énergie est impulsée par Amiens Métropole depuis la création en 2000 d'une commission « développement durable ».

Amiens Métropole met en œuvre une vaste « opération programmée d'amélioration thermique et énergétique des bâtiments » (OPATB, à l'initiative de l'État, de l'Ademe – Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie – et de l'Anah – Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat), à partir de 2004, sur trois secteurs à forte densité : 15 379 logements collectifs et individuels et 1 million de m<sup>2</sup> d'activités tertiaires, sur une superficie de 60,7 km<sup>2</sup>.

- Inventaire des caractéristiques énergétiques des bâtiments :
  - Habitat : 34 400 tep (tonne équivalent pétrole) par an, majorité gaz naturel, 30 % électricité, 8 % sans chauffage central.
  - Tertiaire : 34 000 tep par an, 54 % gaz naturel et 30 % fioul.
- Implication des acteurs : maîtres d'ouvrage, opérateurs énergétiques, professionnels du bâtiment et de l'action sociale.
- Partenariat financier : Amiens Métropole et la ville d'Amiens consacrent respectivement en 2003, 90 000 € et 175 000 € aux opérations classiques d'amélioration de l'habitat. Participation annuelle complémentaire d'Amiens Métropole de 12 000 à 20 000 € pour le suivi et l'animation de l'OPATB et de 10 000 € pour la communication. L'Ademe apporte 75 000 € pour le suivi et l'animation, 40 000 € pour des actions de communication et 15 000 € par an pour les formations et l'évaluation.

Économie d'énergie : réduction de 5 % des consommations actuelles d'ici 5 ans (plus de 2 000 tep/an), avec diminution sensible du recours au fioul.

Formation : diffusion large des savoirs en matière de maîtrise de l'énergie et adaptation des qualifications professionnelles pour améliorer la qualité du service et la compétitivité des entreprises.

Contact : **DGUHC**

## FRANCE

### Projet urbain de Vandœuvre-lès-Nancy

Dans les années soixante, l'État français décide la création d'un quartier de 8 000 logements collectifs (dont 50 % de logements sociaux) sur le territoire communal d'un petit village jouxtant la ville de Nancy.

À la fin des années quatre-vingt, le quartier, rebaptisé « quartier des Nations », commence à souffrir d'une dégradation sociale préoccupante.

Suite à une large réflexion menée au sein du contrat de ville, la ville retient 5 orientations stratégiques concourant à une mixité urbaine : la création d'un pôle emploi-formation ; la requalification d'un boulevard urbain ; la création d'un axe vert distribuant les équipements majeurs ; le désenclavement d'îlots d'habitation afin de les relier à la ville.

Dans le cadre du grand projet de ville, sont engagées :

- des actions liées à l'habitat : résidentialisation des pieds d'immeuble, transformation d'usage de 8 000 m<sup>2</sup> de logements en locaux de services et de commerce, démolition de 55 logements dans une unité de 260 logements de 260 m de long et création d'un espace public.
- des requalifications urbaines : mise en place d'un schéma directeur d'aménagement lumière, création de voiries complémentaires et retraitement d'espaces publics.

Ce projet mobilise les fonds de l'État français à hauteur de 15 millions d'euros et 7,5 millions d'euros en provenance des collectivités locales et territoriales, ainsi que les fonds propres des opérateurs et partenaires locaux.

Contact : **DIV**





FRANCE

### Urban redevelopment project in Vandœuvre-lès-Nancy

In the 1960s, the French government decided to build a housing estate with 8,000 units (50% of which would be subsidised social housing) inside the boundaries of a small village adjacent to the city of Nancy.

By the late 1980s, the complex, called the "quartier des Nations", was showing alarming signs of social decline.

The city conducted a far-reaching consultation process before selecting five strategic orientations to achieve a better urban mix: the creation of a job and training centre; the upgrading of an urban boulevard; the creation of a greenway connecting the major amenities; the opening of isolated residential areas and their connection with the city.

The master plan included:

- housing-related actions: ground-floor residential occupation of the buildings, conversion of 8,000 m<sup>2</sup> of housing units into shops and services, demolition of 55 housing units in a 260-meter long, 260-unit building and creation of a public space.

- urban upgrades: implementation of a master plan for lighting, creation of additional streets and redesign of public spaces.

The French government is contributing 15 million euros to the project, while 7.5 million euros come from local and regional governments and the operators' and local partners' equity capital.

**Contact :** DIV



FRANCE

### Energy efficiency in the Amiens Métropole sector

A "sustainable development" commission has been the driving force behind the energy conservation efforts of Amiens Métropole since it was set up in 2000.

In 2004, Amiens Métropole has implemented a sweeping "programmed operation for the improvement of heat and energy conservation of buildings" (OPATB, an initiative of the government, ADEME – Agency for the Environment and Energy Conservation – and ANAH – National Agency for Housing Improvement). The operation focuses on three high-density sectors: 15,379 private homes and apartment-building units and 1 million m<sup>2</sup> of third-sector activities on a 60.7-km<sup>2</sup> area.

- Survey of the buildings' energy characteristics:
  - Housing units: 34,400 toe (tons oil equivalent) per year, majority natural gas, 30% electricity, 8% without central heating.
  - Third sector: 34,000 toe per year, 54% natural gas and 30% fuel-oil.
- Involvement of the players, energy operators, building industry professionals and social welfare agencies.
- Financial partnering: in 2003, Amiens Métropole and the city of Amiens earmarked € 90,000 and € 175,000, respectively, for conventional housing-improvement operations. Annual supplementary contribution of Amiens Métropole: from € 12,000 to 20,000 for the follow-up and activities of OPATB and € 10,000 for communication. ADEME contributes € 75,000 for follow-up and activities, € 40,000 for communication actions and € 15,000 per year for training and evaluation.

Energy savings: reduction of 5% of current consumption in 5 years (more than 2,000 toe/year), with an appreciable drop in fuel-oil use.

Training: broad dissemination of energy conservation knowledge and adaptation of professional qualifications to improve companies' service quality and competitiveness.

**Contact :** DGUHC

# Housing

An adequate housing for all is a basic element in human settlements





## PÉROU

**« Villa Francia » à Moquegua**

Le 23 juin 2001, un séisme ravage le sud du Pérou, en particulier la ville de Moquegua. Le gouvernement français octroie une donation de plus d'1 million de dollars pour la construction et l'aménagement urbain d'un ensemble de 124 habitations destinées aux familles sinistrées. En moins de neuf mois, un nouveau quartier est entièrement réalisé grâce au partenariat de l'Ambassade de France avec l'Université nationale supérieure de San Marcos (Lima), la municipalité de Moquegua (apport de 240 000 dollars) et la société civile. Il est inauguré officiellement le 8 mai 2003.

« Villa Francia » constitue aujourd'hui le pôle de développement d'une ville nouvelle. Au-delà de l'urgence, les bases d'un développement durable ont été posées pour le nouveau quartier et les établissements humains voisins.

Ce programme est un modèle de bonne gouvernance basée sur l'équité, la gestion transparente et concertée, ainsi que sur l'efficacité opérationnelle (dans un milieu géographique et un contexte social difficiles). La priorité a été donnée à l'emploi de la population locale et le chantier a constitué une opportunité de formation professionnelle aux métiers du bâtiment et à la construction parasismique. C'est aussi un exemple de gestion participative et progressive des habitants bénéficiaires pour la mise en place et la consolidation d'une nouvelle communauté urbaine.

Enfin, le degré de finition des modules parasismiques d'habitation, leur flexibilité d'agrandissement, le niveau d'achèvement de l'aménagement urbain en font un projet exemplaire : il a fait l'objet d'une « Lettre d'Intention de Villa Francia - Une bonne pratique de reconstruction post-désastre et de développement au-delà d'une intervention dans l'urgence » ratifiée par les partenaires et ONU-Habitat le 23 octobre 2003.

**Contact : DGCID**

## MAROC

**Agence nationale de lutte contre l'habitat insalubre**

Depuis 1960, le taux d'accroissement annuel urbain au Maroc (4,1 %) entraîne un doublement de la population des villes tous les 17 ans environ. La problématique du logement, en particulier social, s'apparente à une véritable crise. Ce sont près de 170 000 logements que le Maroc devrait construire annuellement, d'ici l'an 2012.

L'Agence nationale de lutte contre l'habitat insalubre (Anhi) met en place des programmes d'aménagement foncier pour lutter contre les différentes formes d'habitat insalubre (quartiers d'habitat clandestin et bidonvilles). Elle facilite l'accès pour des populations à faible revenu à la propriété d'un lot de terrain équipé. Son intervention porte sur l'acquisition et la viabilisation des terrains à bâtir (construction de voiries et mise en place des réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité). Elle ne couvre pas la construction du logement, laissée à l'initiative et au financement de l'acquéreur de la parcelle, mais apporte au constructeur un appui technique en matière d'expertise et fixe un cahier des charges type.

Depuis 1998, l'Agence Française de Développement (AFD) soutient l'Anhi (projet d'environ 15 millions d'euros) pour le financement d'opérations répondant à des critères d'éligibilité précis : opérations conduites en propre par l'Anhi ; opérations à caractère social marqué ; situation foncière clairement établie ; études techniques et financières conduites à terme. Le projet prévoit aussi un appui institutionnel.

L'AFD envisage le financement en 2004 d'un second projet de soutien à la stratégie marocaine de lutte contre l'habitat insalubre (50 millions d'euros).

**Contact : AFD**

## LIBAN

**Valorisation du patrimoine culturel et développement urbain**

Les villes de Baalbek, Byblos, Saida, Tripoli et Tyr, capitales régionales du Liban, disposent de sites archéologiques exceptionnels adjacents aux centres urbains historiques.

Les centres anciens, avec des infrastructures particulièrement dégradées, sont aujourd'hui paupérisés. Les activités traditionnelles artisanales et commerciales y sont en déclin et ne servent plus que ces zones elles-mêmes.

La mise en valeur du patrimoine culturel de ces villes doit contribuer au développement du secteur touristique libanais et constituer une opportunité de revitalisation économique et sociale des centres anciens, dont les activités traditionnelles peuvent être valorisées auprès du public local et étranger.

Le projet de 62,6 millions d'euros est financé par l'Agence Française de Développement (AFD) à hauteur de 12 millions d'euros. Il entre dans le cadre du projet *Cultural Heritage and Urban Development* (CHUD) préparé et partiellement financé par la Banque mondiale.

L'objectif est de créer les conditions d'un développement économique et d'une amélioration des conditions de vie dans les centres historiques de ces cinq villes et de préserver leurs monuments historiques et leurs sites archéologiques. Le projet, qui débute en 2004, s'articule autour de 3 composantes :

- la réhabilitation des centres anciens,
- la préservation et la rationalisation de l'exploitation des sites archéologiques,
- le renforcement des capacités des municipalités en matière de gestion municipale, de gestion touristique et de développement économique, et celles des administrations de tutelle des secteurs de la planification urbaine et de la protection du patrimoine.

**Contact : AFD**



## PERU

### "Villa Francia" in Moquegua

On June 23, 2001, a devastating earthquake struck southern Peru, hitting the town of Moquegua especially hard. The French government donated more than 1 million dollars to build and equip a complex of 124 housing units intended for families left homeless by the tremor. The new district was completed in under nine months thanks to the partnership between the French Embassy, San Marcos National University (Lima), the municipality of Moquegua (which contributed \$240,000) and the civil society. It was officially inaugurated on May 8, 2003. Today "Villa Francia" is spurring the development of a new town. The project has been more than an emergency intervention; it has laid the groundwork for sustainable development in the new quarter and neighbouring settlements.

The program is a model of good governance based on equity, transparent and concerted management and operational efficiency (in a difficult geographical environment and social context). The priority was to create jobs for the local population, and the worksite provided opportunities for professional training in the building industry and also in earthquake-proof construction. It is also an example of participatory and progressive management by inhabitants in the building and the consolidation of a new urban community.

The earthquake-proof housing units' degree of finishing and ability to be expanded, as well as the high level of completion of the basic services provided, make this an exemplary project: it was the subject of a "Letter of Intent of Villa Francia - Good Post-Disaster Reconstruction Practice Beyond Emergency Intervention", ratified by the partners and UN-Habitat on October 23, 2003.

**Contact : DGCID**



## MOROCCO

### National Shelter Upgrading Agency

Since 1960, Morocco's annual urban growth rate (4.1%) has resulted in the city population's doubling approximately every 17 years. The housing crunch, especially the shortage of subsidised social housing, has all the earmarks of a crisis. Morocco must build nearly 170,000 housing units a year between now and 2012.

The National Shelter Upgrading Agency (ANHI) sets up land development programs to fight various kinds of insalubrious housing (illegal housing quarters and shantytowns). It helps low-income populations become owners of equipped building lots. The agency focuses on acquiring the lots and equipping them with road, water, sanitation and electricity networks. It stops short of building the housing unit, which remains the initiative and financial responsibility of the individual who purchases the lot, but provides the builder with technical expertise and a model schedule of specifications.

Since 1998, the French Development Agency (AFD) has provided support (approximately 15 million euros) to help ANHI fund operations meeting specific eligibility guidelines: operations conducted solely by ANHI; operations with a strong social component; clearly established land-use situation; technical and financial studies carried out to completion. The project is also expected to benefit from institutional support.

In 2004 the AFD is planning to fund another project to support Morocco's campaign against insalubrious housing (50 million euros).

**Contact : AFD**

## LEBANON

### Rehabilitation of cultural heritage and urban development

The towns of Baalbek, Byblos, Saida, Tripoli and Tyre, regional capitals in Lebanon, boast outstanding archaeological sites adjacent to historic urban centres.

Today the old centres have severely deteriorated infrastructures and are threatened by severe poverty. Traditional craft and commercial activities are declining and serve only the immediate areas in which they are located.

The rehabilitation of these towns' cultural heritage is likely to contribute to the growth of Lebanon's tourism industry and to provide opportunities for the economic and social development of old centres, where traditional activities can find new favour in the eyes of a local and international public.

The French Development Agency (AFD) is contributing 12 million euros to this 62.6-million euro project. It is part of the *Cultural Heritage and Urban Development* (CHUD) program prepared and partially funded by the World Bank.

The aim is to lay the groundwork for economic development and the improvement of living conditions in the five towns' historic centres and to preserve their historic landmarks and archaeological sites. The project, which starts in 2004, focuses on three components:

- the rehabilitation of old centres,
- the preservation of the archaeological sites and the rationalisation of their use,
- the strengthening of the town governments' municipal management, tourist management and economic development capacities, and those of the regulatory authorities in the urban planning and heritage protection areas.

**Contact : AFD**





# Les services urbains

**Un accès aux services de base garanti pour tous, condition indispensable à la constitution d'un tissu urbain viable**



LAOS

## Projet pilote de coopération décentralisée à Phialat

Le secteur de l'alimentation en eau potable des petits centres urbains au Laos est caractérisé par de nouvelles orientations nationales prenant en compte la forte croissance de ces zones : autonomie financière des structures publiques de distribution d'eau, ouverture au secteur privé, création d'une instance nationale de régulation, autorisation de recouvrer les coûts sur les bénéficiaires.

Phialat (2 000 habitants) est le chef-lieu d'un des 5 districts ruraux de la Préfecture de Vientiane. Son alimentation en eau potable constituait la 3<sup>e</sup> composante du projet de coopération décentralisée Paris-Bruxelles-Vientiane financé de 2002 à 2003 par le programme européen « Asia-Urbs », impliquant la Société anonyme de gestion des eaux de Paris (Sagep) et l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN).

Les points clés du projet sont :

- un financement public-privé. Une subvention de 52 000 € de l'AESN, accordée à la Sagep, finance la construction du forage et du réseau de distribution d'eau potable pour l'ensemble du village. L'autofinancement privé est assuré par les villageois par un paiement au branchement individuel et une contribution de 40 % du prix de l'eau versé à l'association villageoise pour le financement des extensions futures du réseau et le renouvellement des installations.
- un système de gestion déléguée à une société privée et placée sous le contrôle de l'association des villageois usagers, et rémunérée par 60 % de la facture d'eau pour assurer la fourniture du service et la maintenance du réseau. L'entreprise délégataire peut aussi réaliser les travaux de renouvellement et d'extension du réseau.

La Préfecture de Vientiane, propriétaire des installations et titulaire du contrat d'affermage, a délégué le contrôle du service de l'eau à l'association villageoise qui gère le fonds d'investissement, planifie les travaux d'extension du réseau et de renouvellement.

L'alimentation en eau potable des petits centres urbains est une priorité pour le gouvernement laotien qui a mobilisé sur ce secteur plusieurs bailleurs de fonds internationaux. Le montage original expérimenté à Phialat, s'il confirme son succès, sera étendu à d'autres petits centres urbains du Laos.

**Contact : DGCID**

CAMEROUN

## Initiative PPTE et développement communal

Au Cameroun, la moitié des 16 millions d'habitants vit actuellement dans les villes. Le taux de croissance annuelle urbaine est de 4 %. La moitié de la population urbaine n'a pas accès aux services essentiels et environ 60 % vivent en dessous du seuil de pauvreté. Bien que les villes produisent plus de 60 % de la richesse nationale, elles ne reçoivent que 1 % des investissements publics. Leurs budgets représentent 5 % du budget de l'État.

L'initiative PPTE (pays pauvres très endettés) et son volet français constitué par les Contrats de désendettement et de développement triennaux (C2D) qui prévoient un mécanisme de refinancement par dons des échéances dues au titre des créances d'aide publique au développement, représentent une opportunité financière pour renforcer la lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités. À ce titre, le premier C2D camerounais prévoit entre autres la mise en œuvre d'un programme de développement urbain qui vise à :

- renforcer les capacités des communes,
- améliorer les conditions de vie des habitants (assainissement, hygiène, désenclavement des quartiers...),
- accompagner le développement économique et spatial (voiries, mobilité urbaine, équipements publics, production de foncier viabilisé...).

Le financement des actions doit être précédé de la signature de contrats de ville entre les communes et l'État. Ils permettront l'assainissement des créances et dettes communales et garantiront les ressources fiscales nécessaires. En retour, les communes s'engageront dans la mise en place de systèmes pérennes d'entretien des infrastructures réalisées. Le programme de développement communal du 1<sup>er</sup> C2D sera principalement consacré à Douala et Yaoundé et à la définition de la stratégie d'intervention dans les autres centres urbains régionaux, qui pourrait être financée à partir du 2<sup>e</sup> C2D.

**Contact : AFD**

FRANCE

## Initiative originale : les observateurs de quartier à Rillieux-la-Pape

La qualité de la gestion urbaine, de la gestion de proximité et de la gestion locative est à la fois l'expression de l'attention que portent les pouvoirs publics à la satisfaction de leurs concitoyens et de celle que portent les bailleurs à leurs locataires. C'est une question clé pour la dignité, le confort et la sécurité des habitants et pour l'image du quartier dans la ville.

Dans le cadre du contrat de ville de Rillieux-la-Pape, 6 observateurs de quartiers sont formés fin 1998 puis recrutés en mars 1999 avec le statut d'emplois jeunes. La ville est lauréate de l'appel à projets « outils et démarches pour la réalisation d'agendas locaux » en 1998 et obtient en 1999 un soutien de l'Europe au titre de *Life Environment*. Elle est accompagnée financièrement par la Région Rhône-Alpes dans le cadre d'un contrat emploi-environnement. En 2001, la ville se voit attribuer par l'association des éco-maires, le premier prix du trophée éco-actions « communication, information et concertation ».

Le dispositif, qui a fonctionné en relation étroite avec les habitants, les services municipaux et les gestionnaires locaux, a produit plus de 200 observations. Celles-ci ont été associées à des indicateurs de résultat afin d'évaluer en continu les actions entreprises suite aux divers constats de dysfonctionnement ou de conflit.

Le dispositif a eu des impacts importants :

- en permettant la réorganisation des services municipaux (territorialisation des actions),
- en déclenchant des mécanismes de veille quotidienne,
- en responsabilisant les opérateurs de services urbains.

**Contact : DIV**



## LAOS

### Decentralised cooperation pilot project in Phialat

Laos is striking out in new directions that take the brisk growth of small urban centres into account in order to supply them with drinking water. The innovations include financial independence of public water distribution structures, openness to the private sector, creation of a nationwide regulatory body and authorisation to recover costs from the beneficiaries.

Phialat (population 2,000) is the capital of one of the Prefecture of Vientiane's five rural districts. Supplying the town with drinking water was the third component of the Paris-Brussels-Vientiane decentralised cooperation project funded from 2002 to 2003 by the European Asia-Urbs program, involving SAGEP (Paris Water Management Company) and AESN (Seine-Normandie Water Agency).

The project's key points are:

- public-private financing. A € 52,000 subsidy from AESN, granted to SAGEP, finances the sinking of the well and the drinking water distribution network for the entire village. Private self-financing by the villagers is done through payment for a private connection and a 40% contribution towards the cost of the water, paid to the village association, that will be used to fund future network extensions and the facilities' renewal.
- a management system delegated to a private company, placed under the control of the villagers' user association, funded by 60% of the water bill to ensure supply and network upkeep. The delegated company can also perform renewal and extension work on the network.

The Prefecture of Vientiane, which owns the facilities and holds the leasing contract, has delegated control of the water service to a village association that manages the investment funds and plans the network extension and renewal work.

Supplying small urban centres with drinking water is a priority for the Laotian government, which has turned to several international donors to help it achieve that goal. If the innovative experiment conducted in Phialat confirms to be successful, it will be replicated in other small urban centres in Laos.

**Contact : DGCID**

## CAMEROON

### HIPC initiative and town development

Half of Cameroon's 16 million inhabitants now live in cities. The annual urban growth rate is 4%. Half the urban population lacks access to basic services and approximately 60% live below the poverty line. Although cities produce over 60% of the nation's wealth, they only receive 1% of public investments. Their budgets account for 5% of the government budget.

The HIPC initiative (heavily indebted poor countries), and the French component consisting in three-year debt relief and development contracts (C2D), which are based on a refund mechanism in the form of grants and in return for payment of the official development assistance debt, are a financial opportunity to strengthen the fight against poverty and the reduction of inequalities. The first C2D in Cameroon includes, among other components, an urban development program which aims to:

- strengthen the capacities of towns,
- improve the inhabitants' living conditions (clean water, drainage, hygiene, opening areas up to the rest of the town, etc.),
- keep pace with economic and spatial growth (roads, urban mobility, public facilities, provision of basic services, etc.).

The towns and the central government must sign contracts before these activities can be funded. They will make it possible to clear the towns' outstanding loans and debts and ensure the necessary tax resources. In exchange, the towns will pledge to implement permanent maintenance systems for the infrastructures created.

The town development program in the first C2D will primarily be earmarked for Douala and Yaoundé, and for defining the intervention strategy in the other regional urban centres, which could be financed starting with the second C2D.

**Contact : AFD**

## FRANCE

### Original initiative: neighbourhood observers in Rillieux-la-Pape

The quality of urban management, neighbourhood management and rental management reflects the attention focused by the government on satisfying citizens and by landlords on satisfying their tenants. This is a key issue for the inhabitants' dignity, comfort and safety and for the neighbourhood's image in the city.

In the framework of the Rillieux-la-Pape town contract, six neighbourhood observers were trained in late 1998 and recruited in March 1999 as part of a jobs program designed to cut youth unemployment. The town won a competitive call for projects involving "tools and approaches for achieving local agendas" in 1998 and in 1999 obtained a subsidy from Europe's *Life Environment* program. It received financial assistance from the Rhône-Alps region in the framework of a jobs-environment contract. In 2001, the ecological mayors organisation awarded the town first-prize for its ecological actions in the areas of "communication, information, cooperation and dialogue".

The system, which works closely with the inhabitants, municipal services and local managers, has produced more than 200 reports. They were combined with result indicators to continuously assess the actions undertaken following various cases of malfunctioning and conflict.

The system has had a major impact:

- by allowing the reorganisation of municipal services (decentralisation of actions),
- by triggering daily monitoring mechanisms,
- by increasing the responsibility of the operators of urban services.

**Contact : DIV**



# Urban services

An access to basic services guaranteed for all is a prerequisite for the creation of a viable urban fabric



# L'accès aux services essentiels



## MEXIQUE

### Centre de formation aux métiers de l'eau

Le Centre mexicain de formation aux métiers de l'eau (CEMCAS) offre depuis septembre 2000 un ensemble complet de stages pratiques de formation continue en langue espagnole, dans tous les secteurs techniques de l'eau potable et de l'assainissement, tant en matière de conception des ouvrages que d'exploitation, de maintenance et de gestion des services.

L'originalité du projet conduit par l'Office international de l'eau (OIEau) français a consisté à créer une plate-forme technique, réunissant l'ensemble des équipements et matériels, réellement utilisés au Mexique dans les services municipaux des eaux, pour développer une pédagogie active, mettant les stagiaires en situation concrète de travail.

Le coût du projet s'est élevé à environ 9 millions d'euros, partagés entre la Commission nationale de l'eau (CNA), pour la part mexicaine, et 42 entreprises françaises, réunies sous l'égide de l'Ambassade de France au Mexique autour de la Générale des eaux (Vivendi) et de la Lyonnaise des eaux-Suez. Le ministère français des Finances a apporté un don de 0,9 million d'euros.

Le centre est géré par une fondation sans but lucratif de droit mexicain, dont la CNA assure la présidence du conseil d'administration et l'OIEau la vice-présidence. Les grandes organisations mexicaines du secteur de l'eau sont également partenaires. Les ressources financières du centre, en régime de croisière, proviendront de la vente de ses formations, facturées au prix coûtant et en pesos.

Depuis son ouverture, à l'été 2000, le CEMCAS a déjà dispensé plus de 100 000 heures de formation pour un total de 2 000 stagiaires mexicains provenant de 417 services d'eau et autres organismes.

**Contact : DAEI / DGCID**

## BURKINA FASO

### Coopération décentralisée et traitement des déchets à Ouagadougou

La gestion des déchets a été affichée comme une priorité dès 1995 par le maire de Ouagadougou. Dans une ville d'1 million d'habitants marquée par un fort taux de croissance et la faiblesse des moyens techniques, humains et financiers, le traitement des ordures ménagères s'imposait comme un enjeu majeur d'hygiène et de santé publique, mais aussi comme un enjeu social et environnemental.

La communauté urbaine du Grand Lyon s'est très tôt associée à la ville de Ouagadougou pour répondre à cette situation. Dès 1994, des actions ponctuelles d'envoi de matériel et de formation de techniciens permettent de poser les jalons d'une coopération décentralisée, amplifiée et formalisée avec la signature d'une convention de financement en 1998. Dans ce cadre, le Grand Lyon apporte son appui à l'amélioration du service de gestion des déchets par l'envoi de matériel de collecte et l'organisation de stages de formation et de missions d'experts. La collectivité française accompagne également Ouagadougou dans ses réflexions sur la création d'un centre d'enfouissement technique. Cet appui vient renforcer l'action de la capitale burkinabée qui, dans le même temps, crée un service public marchand de collecte des ordures ménagères, apporte un soutien aux régies de quartiers assurant la collecte en périphérie et rénove les locaux des services techniques. Sur le plan institutionnel, une direction de la propreté est créée.

L'impact du projet est sensible : doublement du parc de bennes tasseuses, renforcement de l'efficacité de la collecte par les régies de quartiers, création d'emplois au bénéfice des pauvres avec la constitution de « brigades vertes » pour le nettoyage des voies, fonctionnement opérationnel du centre d'enfouissement technique suivant les normes internationales. Des résultats très positifs qui ont amené les deux collectivités à signer une seconde convention de coopération décentralisée en 2002.

**Contact : DGCID**

**D**ans la Déclaration du millénaire, la communauté internationale s'est fixé l'objectif d'améliorer sensiblement, d'ici 2020, la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis. Force est de constater aujourd'hui que pour atteindre cet objectif, un changement d'échelle significatif est nécessaire dans les stratégies visant à améliorer les établissements humains.

Avec la gestion foncière et le logement, l'accès aux services essentiels doit être un élément moteur de ce changement. C'est à la fois un facteur puissant de structuration économique, sociale et environnementale et l'un des fondements de la dignité humaine.

L'examen des bonnes pratiques dans ce domaine démontre qu'il existe un certain nombre de principes récurrents, dont l'application concourt directement à améliorer l'accès aux services essentiels.

Ces principes visent d'abord à replacer les populations au centre du dispositif en s'attachant à reconnaître la nécessité de garantir pour tous l'accès aux services essentiels, à assurer l'adéquation du service aux caractéristiques des habitants et de leurs lieux de vie, à garantir la participation des populations et la transparence du service. Il s'agit ensuite de définir des modes de gestion adaptés et respectueux de l'environnement répondant à des objectifs de performance précis et mobilisant l'ensemble des acteurs selon les prérogatives de chacun : autorités publiques nationales ou locales, opérateurs privés, société civile. Enfin, la reconnaissance du principe fondamental de la récupération des coûts nécessite de mettre en place, au niveau pertinent, les moyens de financement du service et de les accompagner de mécanismes garantissant une solidarité sociale et territoriale.

Ces principes et leur déclinaison en instruments d'action gagneraient aujourd'hui à être mieux affirmés sur la scène internationale. L'adoption par tous d'un cadre partagé et efficace, qui reprendrait ces principes et servirait de guide et de référence pour les politiques d'amélioration de l'accès aux services essentiels, constituerait ainsi un pas de plus vers l'amélioration durable des conditions de vie dans les établissements humains. En ce sens, la France a présenté au sommet de Johannesburg un projet de déclaration pour la garantie d'accès aux services essentiels.



## MEXICO

### Training centre for water supply and sanitation

Since September 2000, the Mexican Training Centre for Water Supply and Sanitation (CEMCAS) has offered a range of practical training courses in Spanish for continuing training, covering all the technical areas of drinking water supply and sanitation, in terms of both design of facilities and operation, maintenance and management of utilities. This project, conducted by the French International Office for Water (IOWater), is original as it involves the creation of a technical unit, gathering all the equipment and material actually used or being installed in Mexican municipal water utilities in order to develop active educational methods, putting the trainees under real working conditions.

The cost of the project was about 9 million euros, shared between the National Water Commission (CNA) on the Mexican side and 42 French companies, gathered under the aegis of the French Embassy in Mexico around the Vivendi-Générale-des-Eaux and the Lyonnaise-des-Eaux-Suez. The French Ministry of Finance gave a grant of 0.9 million euros.

The centre is managed by a non-profit foundation under Mexican law. The chairmanship of its Board of Directors is assumed by CNA and the vice-chairmanship by IOWater. The large organisations of the Mexican water industry are partners and the centre's financial resources, when full completion is achieved, will come from the sale of its training programmes billed at cost price in pesos.

Since its opening in summer 2000, the CEMCAS has already organised more than 100,000 training hours for a total of 2,000 Mexican trainees coming from 417 water utilities and other organisations.

**Contact : DAEI / DGCID**

## BURKINA FASO

### Decentralised cooperation and waste treatment in Ouagadougou

The mayor of Ouagadougou has considered waste treatment a priority since 1995. In a briskly-growing city of one million people beset by a shortage of technical, human and financial resources, household waste treatment came to the fore as a major hygiene, public health, social and environmental issue.

Lyon's Urban Community (Greater Lyon) quickly teamed up with the city of Ouagadougou to tackle the problem. In 1994, the city occasionally sent equipment and trained technicians, helping to lay the groundwork for decentralised cooperation that the signing of a financing convention stepped up and formalised in 1998. In this framework, Greater Lyon contributes its support to the improvement of waste management service by sending collection equipment, organising training courses and providing expertise. The French city is also helping Ouagadougou design a waste disposal dump. That support strengthens the action of Burkina Faso's capital, which, at the same time, is setting up a fee-based public household waste collection service, contributing support to neighbourhood committees that collect in outlying areas and renovating the premises of the technical services. On the institutional level, a cleanliness authority has been set up.

The project has had a noticeable impact, doubling the number of sanitation trucks, strengthening the efficiency of collection by neighbourhood committees, developing jobs for the poor with the formation of "green brigades" for cleaning streets and creating a waste disposal dump that operates in compliance with international standards. These highly positive results led both cities to sign another decentralised cooperation convention in 2002.

**Contact : DGCID**

In the Millennium Declaration, the international community has set the objective of having achieved, by 2020, a significant improvement in the lives of 100 million slum dwellers. To achieve this goal, it is necessary to scale up the strategies aimed to improve human settlements.

Along with land and housing management, access to basic services must be a driving force behind that shift. It is a powerful factor of economic, social and environmental structuring, and a basic cornerstone of human dignity.

A look at good practices in this area shows that there is a certain number of recurring principles, whose application directly helps to improve access to basic access.

The main aim of those principles is to put the focus back on people by recognizing the need for access to basic services for all, guaranteeing that service is adapted to the residents' characteristics and living areas and ensuring their participation and the service transparency. Then the goal is to define appropriate management methods that respect the environment and are geared towards achieving precise performance targets and mobilizing all stakeholders according to each one's prerogatives: national and local public authorities, private operators and civil society. Lastly, recognizing the basic principle of cost recovery requires the implementation, at the relevant level, of the means to fund services and to accompany them with mechanisms guaranteeing social and territorial solidarity.

Today those principles and their translation into instruments for action should be better asserted on the international stage. The adoption by all of a shared, effective framework that would include those principles and serve as a guide and a reference for the policies aimed to improve access to basic services would be a step towards the sustainable improvement of living conditions in human settlements.

In this context, France presented a draft Declaration for the guarantee of access to basic services at the Johannesburg Summit.



# Access to basic services





**Ministère des Affaires étrangères**

Direction générale de la Coopération internationale et du Développement (DGCID)

Direction du Développement et de la Coopération technique

Sous-direction de la Coopération institutionnelle

Bureau du Développement local et urbain

20, rue Monsieur

F-75700 Paris 07 SP – France

☎ 33 (0)1 53 69 41 61

[www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)



**Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer**

Direction des Affaires économiques et internationales (DAEI)

Direction générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction (DGUHC)

La Grande Arche, Paroi Sud

F-92055 La Défense Cedex – France

☎ 33 (0)1 40 81 21 22

[www.equipement.gouv.fr](http://www.equipement.gouv.fr)

**Avec la contribution de :**

**Ministère de l'Écologie et du Développement durable (MEDD)**

20, avenue de Ségur

F-75302 Paris 07 SP – France

☎ 33 (0)1 42 19 20 21

[www.environnement.gouv.fr](http://www.environnement.gouv.fr)

**Délégation Interministérielle à la Ville (DIV)**

194, avenue du Président Wilson

F-93217 Saint-Denis La Plaine Cedex – France

☎ 33 (0)1 49 17 46 46

[www.ville.gouv.fr](http://www.ville.gouv.fr)

**Agence Française de Développement (AFD)**

5, rue Roland Barthes

F-75598 Paris Cedex 12 – France

☎ 33 (0)1 01 53 44 31 31

[www.afd.fr](http://www.afd.fr)

**Institut des Sciences et des Techniques de l'Équipement et de l'Environnement pour le Développement (ISTED)**

La Grande Arche, Paroi Nord

F-92055 La Défense Cedex – France

☎ 33 (0)1 40 81 24 06

[www.isted.com](http://www.isted.com)

**Coordination**  
**ISTED**

**Crédits photos**

P. 1 : Vandœuvre-lès-Nancy, France © Service communication, ville de Vandœuvre-lès-Nancy —

Environs d'Embrun, France © N. Chorier —

Abeokuta, Nigeria, Y. Marguerat © IRD — La

Grande-Motte, France © N. Chorier

P. 2/3 : Le Caire, Égypte, A.Sierra © IRD — Abeokuta,

Nigeria, Y. Marguerat © IRD — Manaus, Brésil, M.

Lourd © IRD

P. 4/5 : La Grande-Motte, France © N. Chorier

P. 6/7 : Environs d'Embrun, France © N. Chorier —

Schéma de trame verte du bassin minier, région Nord-

Pas-de-Calais, France © Mission bassin minier

P. 8/9 : Environs d'Amiens, France © M. Foucault —

Périmètre OPATB, Amiens, France © Amiens

Métropole — Montpellier, France © N. Chorier —

Amiens, France © A. Mengus — Vandœuvre-lès-

Nancy, France © Service communication, ville de

Vandœuvre-lès-Nancy

P. 10/11 : Maroc © AFD — Villa Francia, Pérou © A.

Hays

P. 12/13 : Yaoundé, Cameroun © P. Tabou —

Maputo, Mozambique © B. Favre

P. 14/15 : Cemcas, Mexique © OIEau — Nouakchott,

Mauritanie © Tenmiya — Environs de

Johannesbourg, Afrique du Sud © B. Favre

**Création et mise en page**

Louma productions – 2004

**ISBN**

2.86815.046